

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 septembre 2020

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 septembre 2020

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com

Conseil d'Administration

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

M. Michel DOTTA

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

UFIPAR S.A.S. (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

Direction Générale

Président-Délégué

M. Jean-Luc BIAMONTI

Directeur Général Adjoint Finances

M. Yves de TOYTOT

Secrétaire Général

M. Emmanuel VAN PETEGHEM

Commissaires aux Comptes

Titulaires

M. André GARINO

M. Jean-Humbert CROCI

Suppléants

Mme Bettina RAGAZZONI

M. Romain VIALE

Auditeur Contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS

<u>1</u>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
<u>2</u>	CHIFFRES CLÉS	9
<u>3</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2019/2020	11
3.1	Présentation des résultats de l'exercice 2019/2020	12
3.2	Investissements et perspectives	22
<u>4</u>	ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2019/2020 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL	27
4.1	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28
4.2	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34
4.3	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	41
4.4	Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	42
4.5	Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	49
<u>5</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020	51
5.1	Ordre du jour	52
5.2	Rapport du Conseil d'Administration	53
5.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	55

1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En dépit de la pandémie du Covid-19 qui a affecté votre Société début mars et qui l'a obligée à pratiquement stopper toute activité le 15 mars, l'exercice sous revue confirme le redressement initié depuis les deux exercices précédents.

Le chiffre d'affaires de votre Société a fortement progressé (+ 17,7 %).

Tous les secteurs d'activités ont participé à cette progression avec une mention spéciale pour le secteur locatif, en progression de + 85 %, bénéficiant d'une année pleine de la location des appartements et des commerces du One Monte-Carlo.

La progression du chiffre d'affaires jeux, tant des appareils automatiques + 11 % que des jeux de table + 5 %, confirme le bien-fondé de la politique de relance menée par M. Pascal Camia et son équipe.

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier également en forte hausse + 12 % bénéficie de l'ouverture complète de l'Hôtel de Paris.

Cette croissance du chiffre d'affaires ainsi qu'un strict contrôle des coûts ont permis de dégager, pour la première fois depuis 10 ans, un résultat opérationnel positif.

La progression significative du résultat opérationnel et la contribution toujours positive de notre activité de jeux en ligne au travers de notre filiale à 50 % permettent d'enregistrer une amélioration sensible du résultat net, en dépit de l'apparition des frais financiers liés à l'endettement encouru pour la construction du One Monte-Carlo.

Depuis le 15 mars 2020, votre Société a dû faire face à l'une des crises les plus importantes de son histoire.

Sur le plan salarial, nous avons dû organiser le confinement de plus de 3 000 salariés en les plaçant dans deux groupes distincts :

- *CTTR (Chômage Total Temporaire Renforcé) pour les salariés n'ayant plus de tâches à accomplir étant donné la fermeture des exploitations ;*
- *TAD (Travail à Distance) pour les salariés dont les fonctions demeuraient nécessaires.*

Parallèlement à cela, nous avons mis fin à plus de 400 contrats des salariés en contrat à durée déterminée (CDD), afin de préserver l'activité et les emplois des salariés permanents.

Sur le plan organisationnel, il a fallu procéder à la fermeture de l'ensemble des exploitations de la Société, à l'exception de l'Hôtel de Paris, du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et de nos résidences hôtelières. Certains salariés sont restés mobilisés sur le terrain.

Sur le plan sanitaire, un travail conséquent a dû également être mené, en étroite collaboration avec le Gouvernement Princier sur deux plans différents :

- *l'acquisition en urgence des moyens sanitaires de protection des salariés restés sur site (masques, gants, gel hydro-alcoolique, produits virucides, prise de température). Au-delà de ses acquisitions propres, la Société a notamment été aidée dans ce cadre par le groupe Galaxy qui lui a fourni gratuitement plusieurs dizaines de milliers de masques FFP2 ;*
- *la mise en place des procédures sanitaires obligatoires sur les plans préventifs et curatifs. À ce titre la Société a produit un document de référence de plus de 150 pages et les procédures adoptées ont reçu la labellisation « AFNOR ».*

Depuis le 2 juin 2020, les exploitations de votre Société ont repris progressivement leurs activités, à l'exception du Jimmy'z et du Sporting Monte-Carlo, dans un contexte épidémique et économique demeurant problématique :

- *sur le plan salarial, étant donné que le niveau d'activité reste loin des niveaux habituels, une partie des salariés demeure en CTTR. Des transferts de salariés ont également été réalisés vers le Monte-Carlo Beach. À l'exception de ce dernier et dans des proportions bien moindres que sur les exercices précédents, aucune embauche de saisonniers n'a été réalisée ;*
- *sur le plan sanitaire, la Société, en lien direct avec le Gouvernement Princier et ses services, applique les différentes procédures concernant la prévention de l'épidémie et les contrôles nécessaires afférents.*

Je remercie l'ensemble du personnel pour les efforts qu'il a accomplis pour aider la Société à faire face à cette situation très difficile que ce soit pendant le confinement ou pour assurer la reprise des activités.

Face à une situation économique très préoccupante, les contraintes structurelles de « surcoûts sociaux » font peser un risque fort quant à la pérennité des activités de votre Société. Les niveaux de salaires proposés, les accords sociaux d'entreprise très avantageux, ainsi que certains sureffectifs sont en effet autant de sujets sur lesquels la Société doit proposer et négocier, cet automne, des solutions structurantes et produisant des effets tant à court qu'à long terme.

Jean-Luc Biamonti

Président-Délégué



2

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

DONNÉES CONSOLIDÉES <i>(en millions d'euros)</i>	2017/2018 **	2018/2019 **	2019/2020
Chiffre d'affaires	474,6	526,5	619,8
Résultat opérationnel avant amortissements	22,1	37,7	100,1
Résultat opérationnel	(27,1)	(9,6)	22,6
Résultat net Consolidé – part du Groupe	(14,6)	2,6	26,1
Résultat global – part du Groupe	(14,6)	(1,9)	27,5
Capacité d'autofinancement *	23,6	37,4	93,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	191,8	199,9	127,5
Capitaux propres	624,8	623,1	650,4
Endettement net (Trésorerie nette) *	50,9	106,8	137,1
Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i>	4 213	4 349	4 593
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i>	54,80	47,10	56,00
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	4
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	200,7	222,7	239,8
Résultat opérationnel	(14,8)	(8,0)	(7,5)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 100	1 144	1 206
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	67,5 %	66,4 %	63,8 %
Chiffre d'affaires	234,7	253,7	284,3
Résultat opérationnel	(5,1)	(4,2)	(5,1)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	40,9	51,9	96,0
Résultat opérationnel	23,4	35,5	69,5

* La capacité d'autofinancement et l'endettement net sont définis au chapitre 4.1.5 du Document d'enregistrement universel 2020.

** Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2020 présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2017/2018 et 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2018, 2019 et 2020.



one

MONTE
CARLO

CENTRE DE CONFÉRENCES

3

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2019/2020

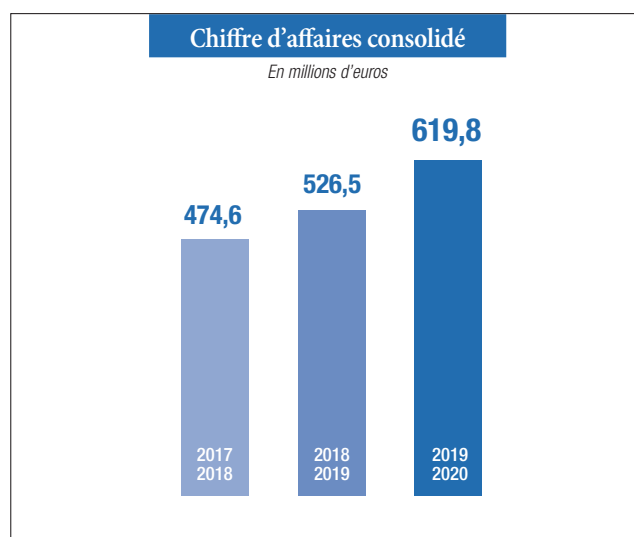
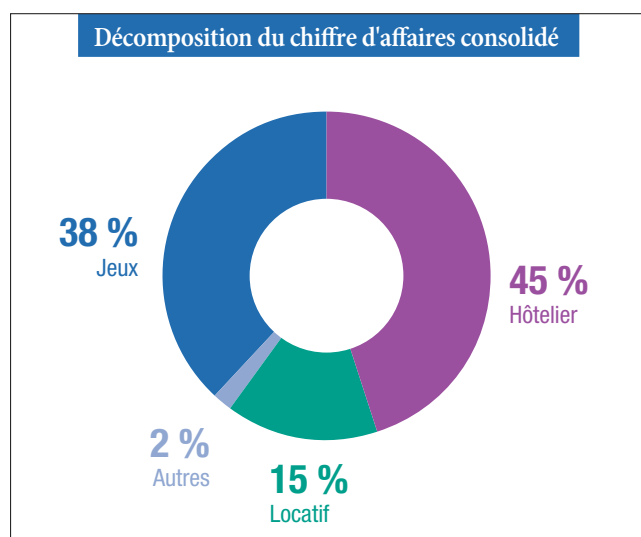
3.1	Présentation des résultats de l'exercice 2019/2020	12	3.2	Investissements et perspectives	22
3.1.1	Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2019/2020	12	3.2.1	Investissements réalisés	22
3.1.2	Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2019/2020	13	3.2.2	Principaux projets en cours et perspectives	24
3.1.3	Résultats consolidés 2019/2020 et autres agrégats financiers	17			
3.1.4	Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	20			
3.1.5	Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	21			

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2019/2020

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2019/2020

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2019/2020 un chiffre d'affaires de 619,8 millions d'euros contre 526,5 millions d'euros en 2018/2019, soit une amélioration de 18 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires Groupe par secteur (en millions d'euros)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	200,7	222,7	239,8	17,2
Secteur Hôtelier	234,7	253,7	284,3	30,6
Secteur Locatif	40,9	51,9	96,0	44,1
Autres Activités	13,5	13,7	14,4	0,7
Cessions internes	(15,2)	(15,4)	(14,8)	0,6
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	474,6	526,5	619,8	93,3



La progression de 93,3 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité, enregistrée de façon continue tout au long de l'exercice jusqu'à fin février. Le dernier mois de l'exercice a en revanche été fortement impacté par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

En effet, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés temporairement conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. L'impact de la pandémie sur l'activité du dernier mois de l'exercice 2019/2020 est estimé à plus de 15 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 239,8 millions d'euros contre 222,7 millions d'euros en 2018/2019. Cette évolution résulte principalement de la hausse du chiffre d'affaires

des appareils automatiques, qui s'élève à 113,0 millions d'euros au cumul de l'exercice contre 101,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 11 %. Le chiffre d'affaires des jeux de table est également en augmentation, pour s'établir à 113,5 millions d'euros sur l'exercice 2019/2020 contre 108,4 millions d'euros l'exercice précédent, soit une croissance de 5 %. La tendance favorable constatée sur les trois premiers trimestres de l'exercice s'est poursuivie jusqu'au 15 mars, date de la fermeture totale des casinos à la suite des décisions gouvernementales prises en lien avec la pandémie de Covid-19.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 284,3 millions d'euros contre 253,7 millions d'euros en 2018/2019. Le secteur bénéficie principalement de l'ouverture complète de l'Hôtel de Paris, mais également de la bonne activité du Coya. Au cumul de l'exercice, tous les autres établissements du Groupe S.B.M., à l'exception du Jimmy'z, ont enregistré une évolution favorable de leur chiffre d'affaires jusqu'au 15 mars, date à laquelle leur activité s'est trouvée fortement affectée par les conséquences de la pandémie.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 96 millions d'euros contre 51,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 85 %. Cette hausse résulte principalement de la

mise en location de nouveaux espaces commerciaux à l'Hôtel de Paris et dans le complexe du One Monte-Carlo, et de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires annuel de 14,4 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros l'exercice précédent.

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2019/2020

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 239,8 millions d'euros contre 222,7 millions d'euros en 2018/2019. Cette évolution résulte principalement de la hausse du chiffre d'affaires des appareils automatiques, qui s'élève à 113,0 millions d'euros au cumul de l'exercice contre 101,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 11 %. Le chiffre d'affaires des jeux de table est également en augmentation, pour s'établir à 113,5 millions d'euros sur l'exercice 2019/2020 contre 108,4 millions d'euros l'exercice précédent, soit une croissance de 5 %. La tendance

favorable constatée sur les trois premiers trimestres de l'exercice s'est poursuivie jusqu'au 15 mars, date de la fermeture totale des casinos à la suite des décisions gouvernementales prises en lien avec la pandémie de Covid-19.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2017/2018	2018/2019	2019/2020	% évol.
47 %	Jeux de table	87,2	108,4	113,5	5 %
47 %	Appareils automatiques	102,8	101,9	113,0	11 %
6 %	Activités annexes	10,8	12,3	13,4	8 %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	200,7	222,7	239,8	8 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 113,5 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 108,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de 5,1 millions d'euros soit + 5 %.

La tendance favorable constatée sur les trois premiers trimestres de l'exercice s'est poursuivie jusqu'au 15 mars, date de la fermeture totale des casinos à la suite des décisions gouvernementales prises en lien avec la pandémie de Covid-19. Le secteur a en effet tiré profit d'un programme d'animation soutenu et varié dans les établissements des jeux qui a entraîné une progression du nombre de joueurs et du drop.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2019/2020, le drop est en hausse de 15,9 % et le hold (rapport recettes/enjeux) est en retrait de 0,9 pt.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2019/2020, les recettes de l'établissement augmentent de 7,9 millions d'euros, en raison notamment des résultats très favorables du Punto Banco, en augmentation de plus de 10,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent et du Black Jack avec une recette en augmentation de 9,4 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018/2019. La Roulette Européenne est en retrait de - 14,7 millions d'euros, en raison d'un aléa particulièrement défavorable avec un taux de hold de 8,9 % par rapport à 19,7 % sur l'exercice précédent. Le Punto Banco devient le jeu le plus

important de l'établissement avec près de 38,4 millions d'euros de recettes, soit 30 % des recettes brutes de jeux de table du Casino de Monte-Carlo ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 8,2 millions d'euros pour l'exercice, en progression de 1 million d'euros par rapport à l'an passé ;
- l'établissement du Sun Casino enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros en raison d'une baisse du drop, soit un chiffre d'affaires sur l'exercice de 8,1 millions d'euros.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une hausse sensible de son activité avec un chiffre d'affaires de 113,0 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2019/2020 contre 101,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 11,1 millions d'euros.

Les recettes sont en augmentation de 11 % sous l'effet de la hausse du volume des mises enregistrées, plus particulièrement au Casino Café de Paris, le taux de redistribution augmentant légèrement sur la période. Avec un chiffre d'affaires de 105,1 millions d'euros, les recettes du Casino Café de Paris sont en progression de 12,4 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018/2019.

Il convient également de souligner l'évolution favorable du nombre de joueurs suivis, en hausse de 51 % au Casino de Monte-Carlo et de 16 % au Casino Café de Paris.

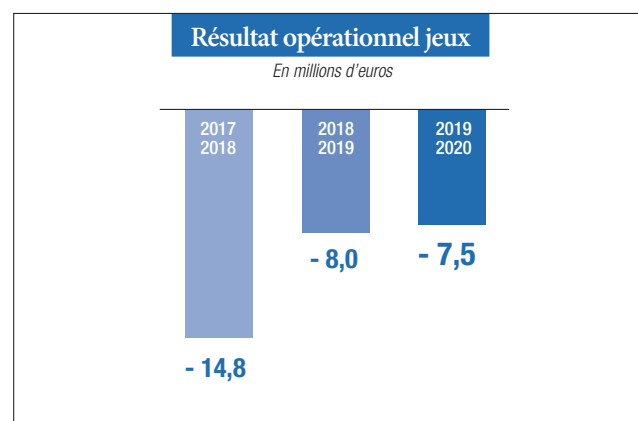
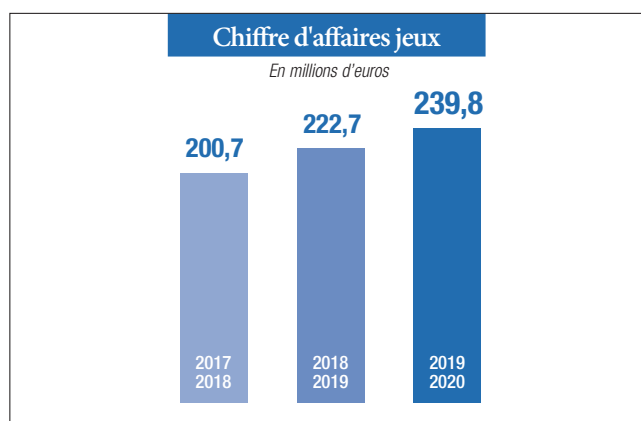
L'exploitation en mode 24h/24 au Casino Café de Paris, les terrasses fumeurs et la politique d'animation plus soutenue permettent aux différents établissements de dynamiser la fréquentation et de conserver une position concurrentielle forte par rapport aux établissements concurrents de la Riviera française et italienne.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 13,4 millions d'euros, en augmentation de 1,1 million d'euros par rapport à l'an passé. Cette évolution positive concerne principalement les recettes aux entrées du Casino de Monte Carlo et l'activité « Gift Shop » avec l'organisation d'événements éphémères tout au long de l'année au sein de l'établissement (pop-up, animations de l'Atrium, etc.). L'activité restauration avec un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'**ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à 2,6 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre - 1,3 million d'euros pour l'exercice précédent.

L'amélioration des résultats s'explique avant tout par la forte progression du chiffre d'affaires sur les deux segments décrits ci-avant et cela malgré la perte d'activité liée à la fermeture des établissements à compter du 15 mars 2020 à la suite des décisions gouvernementales en lien avec la pandémie de Covid-19.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre - 8,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR HÔTELIER

Le secteur hôtelier bénéficie principalement de l'ouverture complète de l'Hôtel de Paris qui dispose de capacités d'hébergement et de restauration nettement supérieures à celles de l'exercice passé, de l'ouverture d'un nouveau point de vente restauration le Mada One, mais également de la bonne activité du Coya. Au cumul de l'exercice, tous les autres établissements du Groupe S.B.M., à l'exception du Jimmy'z, ont enregistré une évolution favorable de leur chiffre d'affaires jusqu'au 15 mars, date à laquelle leur activité s'est trouvée fortement affectée par les conséquences de la pandémie de Covid-19.

Ainsi, l'ensemble du secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 284,3 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 253,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en augmentation de + 12 % soit 30,6 millions d'euros avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en amélioration de 28,5 millions d'euros grâce notamment à la réouverture complète de l'établissement après rénovation (205 chambres disponibles à la vente sur l'exercice 2019/2020 contre 97 chambres sur l'exercice 2018/2019) ;
- le restaurant Coya pour sa deuxième année d'exploitation présente un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros en progression de + 53 % par rapport à l'exercice précédent ;
- l'ouverture du restaurant Mada One permet la réalisation d'un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros ;
- le Jimmy'z enregistre une baisse de chiffre d'affaires de - 1,5 million d'euros en raison d'une moindre fréquentation de l'établissement lors de la saison estivale 2019/2020.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	% évol.
43 % Hébergement	95,4	104,4	121,3	16 %
44 % Restauration	106,2	115,3	124,3	8 %
13 % Autres	33,1	34,0	38,6	14 %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	234,7	253,7	284,3	12 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 121,3 millions d'euros contre 104,4 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019.

L'activité hébergement bénéficie de la réouverture complète de l'Hôtel de Paris, avec une moyenne de 205 chambres disponibles sur l'exercice 2019/2020 contre 97 pour l'exercice précédent. Cet établissement présente une progression du nombre de nuitées de 66 % et une hausse de 14 % de la recette moyenne, conséquence directe de la qualité des prestations proposées, d'une proportion de suites accrue dont l'ouverture de deux suites de prestige. Cette évolution favorable de l'occupation et la progression significative des prix moyens permettent à l'Hôtel de Paris d'enregistrer une augmentation de 18,3 millions d'euros de son chiffre d'affaires hébergement.

Les établissements du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Méridien Beach Plaza présentent un chiffre d'affaires stable par rapport à l'exercice précédent. L'activité hébergement de l'Hôtel Hermitage affiche un recul de 4 % en raison de la réouverture progressive de l'Hôtel de Paris. Le Beach Hôtel présente une baisse de 6 % du chiffre d'affaires hébergement en raison d'un début de saison en retrait par rapport à celui de l'exercice 2018/2019.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation est en légère baisse, pour s'établir à 63,8 % contre 66,4 % pour l'exercice 2018/2019. Étant calculé sur le nombre de chambres disponibles à la vente, le taux d'occupation de l'Hôtel de Paris ressort mécaniquement en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent du fait de la forte augmentation de sa capacité ;
- les prix moyens hébergement progressent globalement de 13 % au cumul des cinq établissements. Tous les établissements enregistrent une amélioration de cet indicateur par rapport à l'exercice précédent ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste proche de l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 19,4 % du marché contre 18,4 % l'exercice passé. Viennent ensuite les clientèles américaine et russe qui représentent respectivement 14,8 % et 13,5 % de la clientèle du Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 124,3 millions d'euros contre 115,3 millions d'euros pour l'exercice précédent,

soit une augmentation de 9,0 millions d'euros. Cette hausse provient principalement de l'activité restauration de l'Hôtel de Paris pour 9,2 millions d'euros, du restaurant Coya pour 2,8 millions d'euros avec une période d'ouverture plus longue, et de l'ouverture du restaurant Mada One pour 1,8 million d'euros. Le Jimmy'z présente en revanche une baisse de son chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros avec une moindre fréquentation de l'établissement par rapport à l'exercice précédent.

Les autres établissements de restauration du Groupe S.B.M. enregistrent des évolutions moins marquées. Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis est de 1 011 000, soit une augmentation de 95 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. La progression d'activité en restauration est principalement remarquée à l'Hôtel de Paris (+ 43 000 couverts à 102 000) où la hausse de la fréquentation couplée à l'évolution de l'offre a eu un impact bénéfique sur l'activité.

Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert diminue de 2 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements.

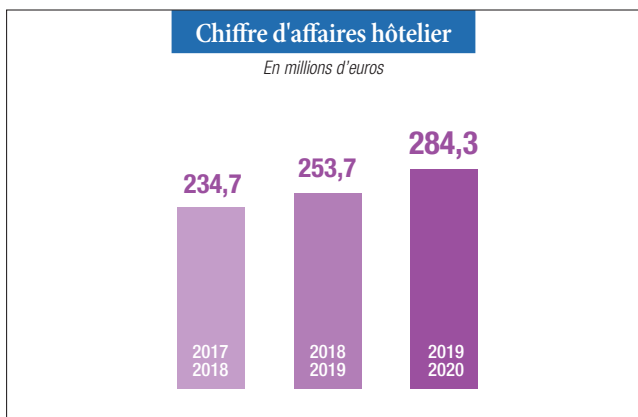
Enfin, avec une activité stable par rapport à l'exercice précédent, le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté du Groupe S.B.M. avec 233 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 14 %, à 38,6 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 au lieu de 34,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 37 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 21 millions d'euros pour 2018/2019, soit une amélioration de 16 millions d'euros.

La charge des amortissements du secteur hôtelier augmente de 16,9 millions d'euros, avec le plein impact des amortissements de l'Hôtel de Paris suite à la fin des travaux de rénovation (impact de 14,9 millions d'euros sur l'exercice).

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 5,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre un résultat négatif de - 4,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 96 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 51,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 85 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	% évol.
67 % Locatif commercial	23,2	32,7	64,6	97 %
33 % Locatif résidentiel	17,7	19,2	31,4	64 %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	40,9	51,9	96,0	85 %

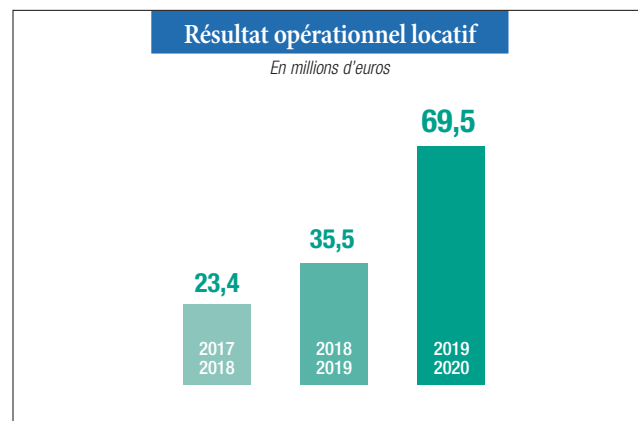
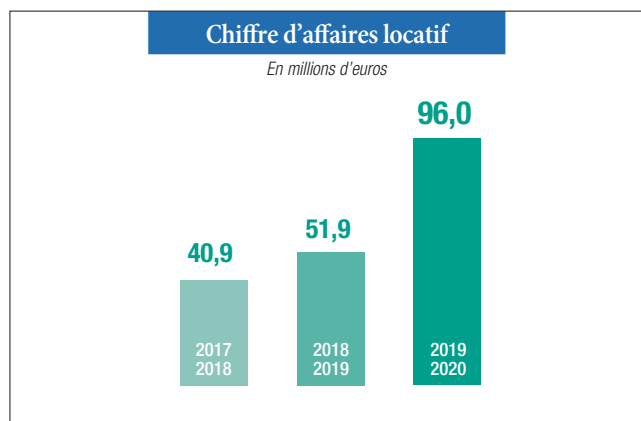
Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires de 64,6 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 32,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette forte progression de 31,8 millions d'euros résulte principalement de la mise en location des espaces commerciaux du One Monte-Carlo ainsi que des nouveaux espaces à l'Hôtel de Paris (Avenue de Monte-Carlo, Avenue des Beaux-Arts, Avenue Princesse Alice et patio intérieur).

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit 31,4 millions d'euros, en progression de 12,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance provient principalement de la mise en location progressive des

appartements du One Monte-Carlo. Le chiffre d'affaires des autres établissements, à savoir Les Résidences du Sporting, du Balmoral et les Villas du Sporting reste stable par rapport à l'exercice 2018/2019.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif**, s'établit à 85,2 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 44,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 40,4 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, en augmentation de 6,5 millions d'euros du fait de la mise en service du One Monte-Carlo, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 69,5 millions d'euros contre 35,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 34,0 millions d'euros.



3.1.3 Résultats consolidés 2019/2020 et autres agrégats financiers

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 31 mars 2020 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2018/2019 *	Exercice 2019/2020
Produits des activités ordinaires	526 536	619 827
Achats consommés	(56 315)	(60 563)
Autres charges externes	(129 359)	(139 724)
Impôts, taxes et versements assimilés	(36 558)	(35 877)
Charges de personnel	(256 199)	(269 359)
Amortissements	(47 327)	(77 453)
Autres produits et charges opérationnels	(10 398)	(14 214)
Résultat opérationnel	(9 621)	22 637
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	15	50
Coût de l'endettement financier brut	(15)	(5 079)
Coût de l'endettement financier net		(5 029)
Autres produits et charges financiers	70	(45)
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	12 333	8 740
Résultat net consolidé	2 782	26 303
Part des intérêts minoritaires	(205)	(189)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	2 577	26 115
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	0,11	1,07
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	0,11	1,07

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2018/2019 *	Exercice 2019/2020
Résultat net consolidé	2 782	26 303
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(4 061)	1 547
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	(405)	(144)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(1 684)	27 707
dont résultat global part du Groupe	(1 885)	27 517
dont résultat global part des minoritaires	201	189

* Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2020 présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 4,2 et 10,4 millions d'euros en relation avec la hausse de l'activité.

La diminution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte d'un changement de calcul de la redevance des jeux : conformément à l'Avenant n° 4 au Cahier des Charges du 1^{er} avril 2019, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019, le taux de redevance est resté fixé à 15 % sur l'exercice 2019/2020 et les remises sur les pertes des jeux des clients prises en charge dans les comptes sont venues diminuer les recettes brutes des jeux pour le calcul de l'assiette de ladite redevance.

L'augmentation de la rubrique « Charges de personnel » de 13,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent se décompose comme suit :

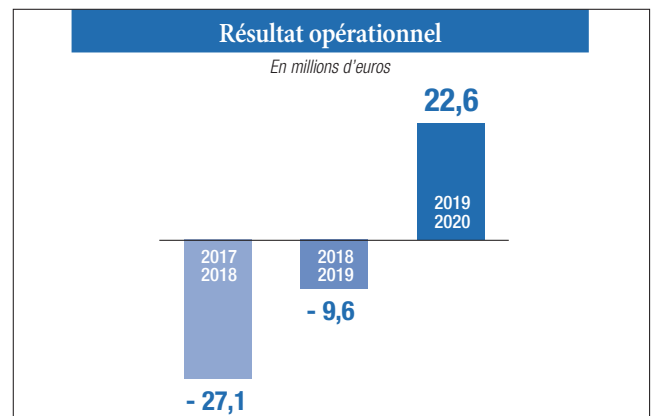
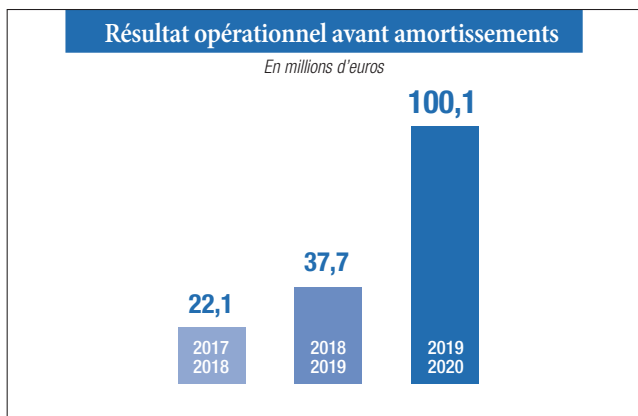
- diminution des frais de personnel du secteur jeux de 0,3 million d'euros, l'augmentation liée à l'évolution favorable de l'activité étant compensée par la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco à compter du 15 mars 2020, date de fermeture des casinos ;
- hausse des frais de personnel du secteur hôtelier de 8,7 millions d'euros en relation avec l'évolution favorable de l'activité, l'ouverture de plusieurs établissements (restaurant Mada One et Centre de Conférence du One Monte-Carlo) et la pleine exploitation de l'Hôtel de Paris, l'augmentation des charges étant partiellement compensée par la prise de congés et le recours au chômage partiel à compter du 15 mars 2020 ;
- hausse des frais de personnel du secteur locatif de 1,8 million d'euros avec l'ouverture du One Monte-Carlo ;
- prise en compte d'une charge au titre de l'intéressement aux résultats du Groupe S.B.M. pour un montant de 2,8 millions d'euros ;
- baisse des provisions pour litiges avec le personnel de 0,8 million d'euros.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une hausse de 30,1 millions d'euros, principalement liée à la mise en service des installations de l'Hôtel de Paris intervenues à partir du début de l'année 2019 et du One Monte-Carlo à compter du 1^{er} septembre 2019. Par ailleurs, comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 – « États financiers » du Document d'enregistrement universel 2020, les états financiers de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Conformément à cette norme, le Groupe S.B.M. comptabilise au bilan, à la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif correspondant aux paiements futurs actualisés comptabilisé en « dettes de location », en contrepartie d'un droit d'usage de ce même actif comptabilisé en « droit d'utilisation », amorti sur la durée du contrat. L'amortissement des droits d'utilisation comptabilisé sur l'exercice 2019/2020 s'élève à 7,4 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de 22,6 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 9,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 32,2 millions d'euros.

Cette évolution favorable de la performance opérationnelle concerne principalement le secteur locatif qui présente une augmentation de son résultat opérationnel de 34 millions d'euros. Ce secteur d'activité bénéficie de la mise en location de nouveaux espaces commerciaux à l'Hôtel de Paris et dans le complexe du One Monte-Carlo et de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo. Il n'est par ailleurs que faiblement impacté par les conséquences de la pandémie de Covid-19, alors que les résultats opérationnels des autres secteurs – jeux et hôtelier – ont été fortement impactés par les fermetures du mois de mars.

Le secteur jeux présente néanmoins une augmentation de son résultat opérationnel de 0,5 million d'euros et le résultat opérationnel du secteur hôtelier s'inscrit en baisse de 0,9 million d'euros du fait de ces fermetures.



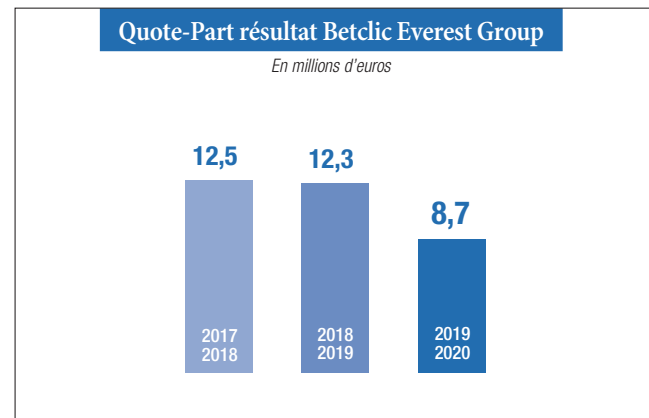
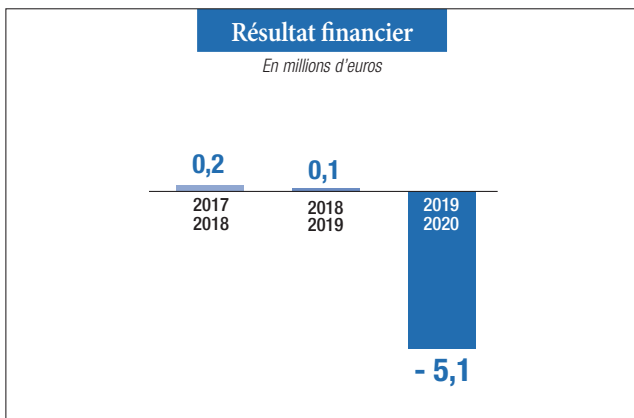
Le **résultat financier** de l'exercice 2019/2020 présente une perte de 5,1 millions d'euros contre un profit de 0,1 million d'euros pour l'exercice précédent. À noter que les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel est le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier. Compte tenu de l'achèvement des travaux, la charge d'intérêt relative aux coûts d'emprunt comptabilisée sur l'exercice 2019/2020 s'élève à 3,8 millions d'euros.

Par ailleurs, comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 – « États financiers » du Document d'enregistrement universel 2020, les états financiers de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Conformément à cette

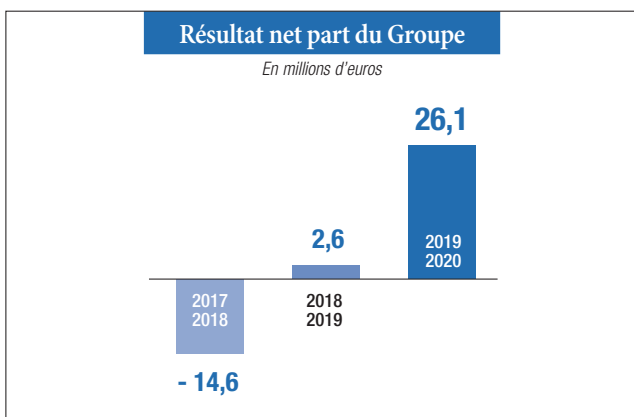
norme, le Groupe S.B.M. comptabilise en charges financières à compter de l'exercice 2019/2020 les intérêts relatifs aux dettes de location, soit un montant sur l'exercice 2019/2020 de 0,5 million d'euros.

Enfin, la **consolidation par mise en équivalence de Betclac Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 8,7 millions d'euros contre une quote-part positive de 12,3 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019. En effet, bien que l'activité reste favorablement orientée, les résultats de Betclac Everest Group sont impactés par un renchérissement avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home et par la mise en place du dispositif d'intéressement long terme au profit des principaux managers du Groupe Betclac.

3



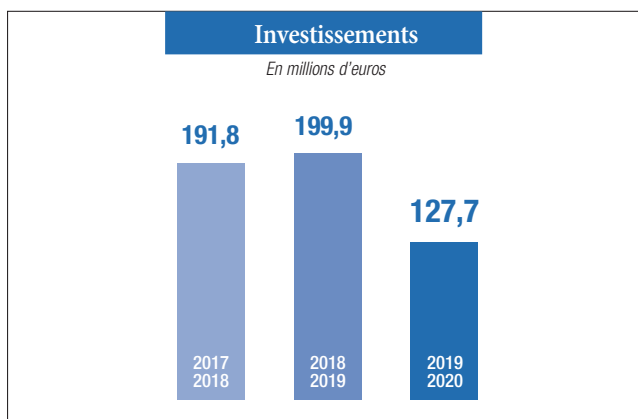
Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en profit de + 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre un profit de 2,6 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019, soit une amélioration de 23,5 millions d'euros.



La **capacité d'autofinancement** s'élève à 93,7 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 37,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une amélioration du résultat opérationnel avant amortissements de 62,4 millions d'euros. Après la prise en compte d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 8,6 millions d'euros, conséquence notamment de la reprise en résultat d'une partie des droits au bail perçus d'avance dans le cadre de la mise à disposition des nouveaux espaces de boutiques à l'Hôtel de Paris et au One Monte-Carlo, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 90,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 115,9 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** (voir chapitre 3.2.1 – « Investissements réalisés ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 127,7 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 199,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte des variations des prêts et avances consentis, des autres encaissements liés aux opérations d'investissements et des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux

opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 112,7 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 contre 179,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.



Au 31 mars 2020, l'**endettement financier net** du Groupe S.B.M. est de 137,1 millions d'euros contre un endettement financier net de 106,8 millions d'euros au 31 mars 2019, l'endettement financier net correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

Jusqu'au 1^{er} avril 2019, l'endettement financier comprenait la dette financière liée aux contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 (0,2 million d'euros au 31 mars 2019). Au 1^{er} avril 2019, la norme IAS 17 a été remplacée par la norme

IFRS 16. Cette norme prévoit qu'à la conclusion de tout contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, il soit comptabilisé à l'actif du bilan un droit d'usage (« droit d'utilisation ») en contrepartie d'un passif (« dette de location ») pour un montant correspondant aux paiements futurs actualisés. Ce passif de location n'est pas pris en compte dans le calcul de l'endettement financier net que publie le Groupe S.B.M.

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédit permettaient des tirages à l'initiative du Groupe pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019.

Au 31 mars 2020, le Groupe S.B.M. a utilisé la totalité des financements bancaires mis à sa disposition, soit un montant total de 230 millions d'euros. Ces financements seront remboursés semestriellement, la première échéance intervenant le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 31 mars 2020, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 20 millions d'euros.

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère (en millions d'euros)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Écart (en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	405,5	460,6	563,3	102,7
Résultat Brut d'Exploitation	5,4	20,4	73,8	53,4
Amortissements	(42,7)	(40,5)	(64,2)	(23,7)
Résultat opérationnel	(37,3)	(20,1)	9,6	29,7
Résultat financier	9,5	10,6	8,9	(1,7)
Résultat exceptionnel	(4,3)	(0,6)	(5,5)	(4,9)
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(32,1)	(10,1)	13,0	23,1

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2019/2020 s'élève à 563,3 millions d'euros contre 460,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 102,7 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en bénéfice de 9,6 millions d'euros contre une perte de - 20,1 millions d'euros en 2018/2019. Cette amélioration résulte de l'amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel est le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier. Compte tenu de l'achèvement des travaux, la charge d'intérêt relative aux coûts d'emprunt comptabilisée sur l'exercice 2019/2020 s'élève à 2,4 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit en perte à - 5,5 millions d'euros contre une perte de - 0,6 million d'euros pour l'exercice précédent. Cette dégradation provient essentiellement des résultats de la filiale S.à.r.l Monte-Carlo S.B.M. International, toujours déficitaires.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2019/2020 s'élève à 13 millions d'euros contre un résultat négatif de -10,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 23,1 millions d'euros.

3

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2019/2020, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

- les opérations traitées avec les filiales de votre Société :
 - la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
 - la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
 - la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
 - la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
 - la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.),
 - la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
 - la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
 - la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
 - la Société Monte-Carlo S.B.M. Singapore, PTE Ltd,
 - la S.à.r.l. Monte-Carlo S.B.M. International,
 - la SARL Café Grand Prix,
 - la Société Betcliv Everest Group ;
- ainsi que :
 - les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
 - la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représente des montants non significatifs,
 - les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la société SARL Rainbow Wines dont M. Laurent Nouvion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs,
 - et les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Lochinvar Consulting dont M. William Timmins est Président Directeur Général, et qui représentent des montants non significatifs.

3.2 Investissements et perspectives

3.2.1 Investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissements au cours des exercices passés, pour un montant total facturé de 499 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, dont 109,2 millions d'euros pour le seul exercice 2019/2020, comme présenté dans le tableau ci-dessous, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2018	Exercice clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 31 mars 2020
Secteur jeux	2 573	5 319	5 149
Secteur hôtelier	96 388	82 269	37 264
Secteur locatif	87 785	94 023	50 955
Autres activités et services communs	12 456	8 907	15 789
TOTAL	199 202	190 518	109 156

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 13 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 2,4 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Ces travaux ont porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Ont été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où sont créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de high rollers. Sur l'exercice 2020/2021, il est envisagé une refonte du Grand Change et de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo à réaliser sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 2,9 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 215,9 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Près de 75 % des investissements hôteliers au cours des trois derniers exercices concernent le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris.

La rénovation de l'Hôtel de Paris a porté en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement est légèrement supérieure à la capacité avant rénovation, avec une superficie des chambres et suites augmentée et une proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation ont été :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et d'un restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations doivent permettre à l'Hôtel de Paris de rester à la pointe des attentes d'une clientèle des palaces toujours plus exigeante.

Prévu pour durer quatre années, le chantier a débuté en 2014 et a porté tout d'abord sur les Ailes Rotonde et Alice qui ont été entièrement démolies pour être reconstruites. Ces deux ailes du bâtiment ont été achevées en mai 2017, en vue de leur commercialisation à l'occasion du Grand Prix Automobile de Formule 1. Les travaux des Ailes Casino et Beaux-Arts se sont achevés en fin d'année 2018. La façade historique de l'Hôtel de Paris face au Café de Paris est restée intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée et la cave, ainsi que les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV – Alain Ducasse et le Grill, ont été maintenus.

Parmi les nouveautés introduites à l'occasion de cette reconstruction, il convient de rappeler l'ouverture à la clientèle de la Suite Princesse Grace avec sa terrasse extérieure élargie offrant une vue magnifiée et la création de la nouvelle Suite Prince Rainier III, la plus grande suite de l'Hôtel de Paris en termes d'espaces intérieurs, véritable joyau de cette métamorphose.

Le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris s'élève à 282 millions d'euros sur la période 2014-2019, hors le montant des pertes d'exploitation.

La majeure partie des actifs a été mise en service au cours du dernier trimestre de l'exercice 2018/2019, et les finalisations encore en cours au 31 mars 2019 sont maintenant achevées.

L'établissement a ainsi disposé sur l'exercice 2019/2020 d'une capacité moyenne de 205 chambres contre 97 chambres sur l'exercice précédent.

Outre les travaux courants de rénovation dans les autres hôtels du Groupe S.B.M., les autres investissements réalisés concernent principalement :

- d'une part, la création du restaurant Coya, restaurant aux saveurs de l'Amérique Latine, ouvert en saison estivale au sein du Sporting Monte-Carlo à deux pas du Jimmy'z et de la Salle des Étoiles. Le montant total des investissements pour ce restaurant s'élève à 3,1 millions d'euros, dont 0,3 million d'euros sur l'exercice 2019/2020 ;
- d'autre part, la création du Mada One, au sein du nouveau complexe du One Monte-Carlo, nouveau concept « snackonomique » qui fait référence au savoir-faire gastronomique du Chef Marcel Ravin et à la simplicité qu'il souhaite apporter à ce lieu, devient café, bistrot ou salon de thé suivant le moment de la journée. Le montant de ce projet engagé au cours de l'exercice 2018/2019 s'élève à 4,5 millions d'euros, dont 1,4 million d'euros sur l'exercice 2019/2020 ;
- et, enfin, les travaux entrepris au Monte-Carlo Beach avec la création d'une digue sous-marine, avec l'objectif de réduire l'érosion du bord de mer en cas de tempêtes dans le respect de la biodiversité sous-marine locale. La première tranche de travaux, interrompue pendant l'hiver 2019, s'est achevée au cours de l'hiver 2020. Une deuxième phase de travaux sera engagée par la suite lorsque les effets positifs de cette digue auront été confirmés. Le montant de ce projet s'élève depuis le démarrage des travaux à 5,8 millions d'euros, dont 5,3 millions d'euros sur l'exercice 2019/2020.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2019/2020 s'élève à 37,3 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 232,8 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Sporting (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la Résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le Port Hercule), et en 2014/2015 avec les Villas du Sporting (3 villas idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, constituant une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasols, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers, avec piscine particulière et accès privatif direct à la mer) prend plus d'ampleur encore avec le projet du One Monte-Carlo.

Le complexe immobilier One Monte-Carlo est constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunit ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédias, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable. Sur le site paysagé ont ainsi été créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée qui porte le nom de Promenade Princesse Charlene, reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco représente un montant d'investissements 392,3 millions d'euros sur la période 2013-2019 :

- frais d'études et honoraires pour 65,2 millions d'euros ;
- frais de construction et lots techniques pour 205,9 millions d'euros ;
- frais de construction et d'aménagement des Pavillons de Monte-Carlo dans les Jardins des Boulingrins pour 22,1 millions d'euros ;
- frais de rachat de droits au bail pour 33 millions d'euros ;
- frais architecturaux et de décoration pour 49,9 millions d'euros.

La part de ces investissements réalisée au cours de l'exercice 2019/2020 s'élève à 51,9 millions d'euros.

L'inauguration officielle du nouveau quartier a eu lieu le 22 février 2019 en présence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco, accompagnés de S.A.S. le Prince Héréditaire Jacques et de S.A.S. la Princesse Gabriella.

Les travaux de finalisation des parties intérieures ont été poursuivis sur l'exercice en cours. Comme prévu, le début de la commercialisation a été réalisé au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020 et les actifs ont été mis en service.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élevèrent à 37,2 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Ils concernent principalement la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, et des logiciels et systèmes de gestion mis en œuvre par les directions supports du Groupe S.B.M., comme la Direction des Ressources Humaines (gestion des temps et des activités, paie) ou la Direction Informatique, en particulier dans le cadre du schéma directeur informatique.

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2020 seront poursuivis en 2020/2021 dans le cadre du programme d'investissements défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets sont la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo, la finalisation des travaux de la digue au Monte-Carlo Beach, la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, mais également l'achèvement de la rénovation de la Place du Casino, toujours en cours au 31 mars 2020.

La nouvelle Place du Casino, entièrement aplanie, avec son miroir d'eau au centre et ses palmiers, offre un nouvel espace piétonnier et constitue l'aboutissement du projet global de transformation du quartier après les travaux de l'Hôtel et Paris et la construction du One Monte-Carlo.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monte-Carlo sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Ces projets représentent en effet un effort d'investissement sans précédent, avec un montant total de 674,9 millions d'euros comptabilisés au 31 mars 2020 concernant ces deux projets.

Avec la réalisation des deux projets précités, le Groupe S.B.M. avait pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service complète de ces actifs. Cet objectif a déjà été atteint et le Groupe S.B.M. a pris une nouvelle dimension tant par l'augmentation de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

Cependant, compte tenu des impacts de la pandémie de Covid-19, l'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels. Compte tenu de ces différents projets et des réductions de budget, les dépenses d'investissements estimées pour l'exercice 2020/2021 devraient être de l'ordre de 35 millions d'euros.



4

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2019/2020 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (états de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020 déposé le 8 juillet 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur Contractuel.

4.1	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28	4.3	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	41
4.1.1	Bilan au 31 mars 2020	28			
4.1.2	Compte de pertes et profits	30			
4.1.3	Rapport Général des Commissaires aux Comptes	31			
4.1.4	Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	32			
4.2	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34	4.4	Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	42
4.2.1	Bilan au 31 mars 2020	34	4.4.1	Bilan consolidé au 31 mars 2020	42
4.2.2	Compte de résultat	36	4.4.2	Compte de résultat consolidé	43
4.2.3	Tableau des flux de trésorerie	37	4.4.3	Tableau consolidé des flux de trésorerie	44
4.2.4	Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français	38	4.4.4	Variation des capitaux propres	45
			4.4.5	Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	46
			4.5	Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	49

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse

4.1.1 Bilan au 31 mars 2020

ACTIF

(en milliers d'euros)	Exercice 2019/2020			Exercice 2018/2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN	232 909	81 052	151 856	162 920
Espèces en caisse	5 034		5 034	32 059
Banques : dépôts à vue	91 895		91 895	66 441
Autres valeurs à vue	7		7	174
Banques : dépôts à terme	6 000		6 000	5 000
Titres négociables				
Créances d'exploitation	13 644	1 626	12 018	23 588
Débiteurs divers	14 100	434	13 666	23 554
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	94 231	78 993	15 238	7 688
Actif précompté	7 996		7 996	4 416
STOCKS	12 284	21	12 263	11 709
PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	1 106		1 106	1 316
Avances sur commandes	1 106		1 106	1 316
ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	847		847	811
Dépôts et cautionnements versés	847		847	811
TITRES DE PARTICIPATION	265 843	65 817	200 026	216 207
Sociétés affiliées	265 739	65 800	199 940	216 122
Autres participations	104	17	86	84
IMMOBILISATIONS	1 863 801	840 818	1 022 983	981 531
Immobilisations incorporelles :				
♦ Concessions et droits similaires	37 401	30 461	6 940	6 556
♦ Droit au bail	18	18		
♦ Immobilisations en cours	1 545		1 545	1 620
Immobilisations corporelles :				
♦ Terrains	84 414		84 414	84 414
♦ Écarts de réévaluation au 31/03/79	35 611	35 611		
♦ Aménagements terrains	2 970	2 497	472	
♦ Constructions	1 297 648	538 047	759 601	410 831
♦ Installations techniques	261 798	169 845	91 952	73 012
♦ Autres immobilisations	127 584	64 337	63 247	19 395
♦ Immobilisations en cours	14 811		14 811	385 703
Total de l'actif	2 376 789	987 708	1 389 081	1 374 494
FRAIS À AMORTIR	2 158		2 158	2 721
COMPTES DE RÉGULARISATION	5 704		5 704	6 924
Dépenses payées d'avance	5 601		5 601	5 970
Autres comptes transitoires	103		103	954
Écarts de conversion				
TOTAL GÉNÉRAL	2 384 651	987 708	1 396 942	1 384 138
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données			176 777	205 110
Cautions reçues			9 894	25 166
Autres engagements reçus			142 354	41 600
Fournisseurs			33 408	86 704
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			15 000	5 000
Couverture de taux variables			170 000	170 000
			547 439	533 585

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2019/2020 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN	419 954	415 748
Découverts bancaires		
Effets à payer	7 265	11 324
Dettes d'exploitation	73 660	91 959
Comptes des sociétés affiliées	27 853	24 183
Comptes des employés	39 625	32 883
Emprunts	250 010	230 820
Autres dettes	2 495	2 749
Passif précompté	19 046	21 830
ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	42 696	39 786
Acomptes reçus	21 571	22 235
Dépôts et cautionnements reçus	21 125	17 552
PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE	32 533	32 160
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	32 533	32 160
PROVISIONS POUR RISQUES	7 907	8 019
Autres provisions pour risques	7 907	8 019
COMPTES DE RÉGULARISATION	222 344	229 927
Revenus imputables aux exercices futurs	216 826	223 896
Autres comptes de régularisation passif	382	357
Écarts de conversion	57	43
Subvention d'investissement		
♦ <i>montant brut</i>	17 535	17 535
♦ <i>amortissement</i>	(12 457)	(11 904)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	430 791	430 791
Capital : 24 516 661 actions de 1 euro chacune	24 517	24 517
Primes d'émission sur actions	214 650	214 650
Écarts de réévaluation :		
♦ Écarts de réévaluation 31/03/1990	167 694	167 694
♦ Réserve de réévaluation 31/03/1979	23 931	23 931
Réserves :	162 243	162 243
♦ Réserve statutaire	2 452	2 452
♦ Réserve facultative	148 799	148 799
♦ Réserve de prévoyance	10 992	10 992
♦ Plus-value à long terme		
Résultats :	78 476	65 465
♦ Report à nouveau bénéficiaire	65 465	75 584
♦ Résultat net de l'exercice	13 011	(10 119)
Total fonds social	671 509	658 499
TOTAL GÉNÉRAL	1 396 942	1 384 138
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données	176 777	205 110
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	9 894	25 166
Autres engagements reçus	142 354	41 600
Fournisseurs	33 408	86 704
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	5 000
Couverture de taux variables	170 000	170 000
	547 439	533 585

4.1.2 Compte de pertes et profits

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
ACTIVITÉ PRINCIPALE		
Produits des jeux	256 729	231 332
Prestations de services	313 270	236 530
Ventes de marchandises	5 679	5 581
Autres produits de gestion courante	6 749	4 857
Moins : cessions internes	(12 431)	(12 998)
Total Produits de l'activité principale	569 995	465 303
À déduire :		
♦ Coût d'achat des marchandises	(4 192)	(4 147)
♦ Consommations	(175 554)	(153 295)
♦ Redevances, impôts et taxes	(36 042)	(36 239)
♦ Charges de personnel	(233 186)	(218 998)
♦ Autres charges d'exploitation	(26 691)	(19 782)
♦ Charges d'amortissements	(64 216)	(40 532)
Provisions :		
♦ Dotations	(38 658)	(31 809)
♦ Reprises	17 202	18 314
Total des charges de l'activité principale	(561 338)	(486 488)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(96)	(121)
Résultat de l'activité principale	8 561	(21 306)
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(3 200)	(341)
Revenus des participations	12 126	10 951
Provisions :		
♦ Dotations	(31)	(29)
♦ Reprises	12	21
Résultats des activités accessoires	8 908	10 602
OPERATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS		
Résultats divers	574	(323)
Provisions :		
♦ Dotations	(6 853)	(1 759)
♦ Reprises	784	1 451
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	(5 495)	(631)
Résultats afférents aux exercices antérieurs	1 037	1 216
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	13 011	(10 119)

4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2020

André GARINO

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco

Jean-Humbert CROCI

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017 pour les exercices 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2020 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2019/2020.

Le total du bilan s'élève à 1 396 942 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître un bénéfice de 13 011 K€. Le fonds social ressort à 671 509 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons relevé le fait suivant que nous portons à votre attention :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le fait que votre société a été impactée par la crise sanitaire du COVID-19 ; l'information y afférente a été précisée dans le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et dans le Document d'enregistrement universel.

À notre avis, le bilan au 31 mars 2020 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2019/2020, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2020 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 6 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2020

André GARINO

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco

Jean-Humbert CROCI

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2019/2020 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2019/2020, vous est décrite dans le compte rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLÉES TENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 20 septembre 2019, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- le 20 septembre 2019, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet d'approuver l'avenant n° 4 au Cahier des charges, en date du 21 mars 2003, et de modifier l'article 2 des statuts.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 6 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse

4.2.1 Bilan au 31 mars 2020

ACTIF

	Exercice 2019/2020			Exercice 2018/2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	38 964	30 480	8 485	8 176
Concessions et droits similaires	37 401	30 461	6 940	6 556
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	1 529		1 529	1 602
Avances et acomptes	16		16	19
Immobilisations corporelles	1 824 836	810 338	1 014 498	973 355
Terrains	122 996	38 109	84 887	84 414
Constructions	1 297 648	538 047	759 601	410 831
Installations techniques, matériel	261 798	169 845	91 952	73 012
Autres immobilisations	127 584	64 337	63 247	19 395
Immobilisations corporelles en cours	13 873		13 873	373 791
Avances et acomptes	937		937	11 912
Immobilisations financières	271 567	66 250	205 317	221 337
Participations et créances rattachées	270 049	65 800	204 249	220 288
Autres titres immobilisés	8	8		
Prêts consentis	568	434	134	154
Autres immobilisations	943	10	934	895
Total actif immobilisé	2 135 368	907 069	1 228 299	1 202 868
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	12 284	21	12 263	11 709
Avances et acomptes versés	1 106		1 106	1 316
Créances d'exploitation	17 331	1 626	15 705	23 838
Autres créances d'exploitation	10 091		10 091	22 577
Créances diverses	97 776	78 993	18 783	9 465
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	102 937		102 937	103 674
Charges constatées d'avance	5 601		5 601	5 970
Total actif circulant	247 125	80 640	166 485	178 549
Charges à répartir et écarts de conversion	2 158		2 158	2 721
TOTAL DE L'ACTIF	2 384 651	987 708	1 396 942	1 384 138

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2019/2020 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Écarts de réévaluation	191 625	191 625
Réserve statutaire	2 452	2 452
Réserve de plus-values nettes à long terme		
Réserve de prévoyance	10 992	10 992
Réserve facultative	148 799	148 799
Report à nouveau	65 465	75 584
Résultat de l'exercice	13 011	(10 119)
Subvention d'investissement	5 078	5 631
Total capitaux propres	676 587	664 130
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 907	8 019
Provisions pour charges	36 201	35 405
Total provisions pour risques et charges	44 107	43 423
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	230 013	230 820
Emprunts et dettes financières	41 123	17 552
Avances et acomptes reçus	21 571	22 235
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 508	20 855
Dettes fiscales et sociales	83 773	85 159
Autres dettes d'exploitation	6 614	4 444
Dettes sur immobilisations	26 032	44 293
Autres dettes	30 730	27 289
Produits constatés d'avance	216 826	223 896
Total dettes	676 190	676 543
Écarts de conversion passif	57	43
TOTAL DU PASSIF	1 396 942	1 384 138

4.2.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	563 273	460 615
Reprises sur amortissements et provisions	17 202	18 314
Transferts de charges	1 133	1 127
Autres produits	6 749	4 857
Total des produits d'exploitation	588 357	484 912
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(3 245)	(3 192)
Variation de stocks de marchandises	(945)	(950)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(29 968)	(27 120)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	1 559	1 464
Autres achats et charges externes	(147 500)	(127 513)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(96)	(121)
Impôts et taxes	(35 813)	(36 488)
Salaires et traitements	(162 603)	(154 040)
Charges sociales	(70 582)	(64 938)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(64 216)	(40 532)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(33 756)	(25 696)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(4 902)	(6 112)
Autres charges	(26 689)	(19 763)
Total des charges d'exploitation	(578 759)	(505 002)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 598	(20 090)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	12 126	10 951
Intérêts et autres	86	73
Différences positives de change	73	77
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Reprises sur provisions	12	21
Total des produits financiers	12 298	11 121
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et autres	(3 270)	(417)
Différences négatives de change	(90)	(74)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(31)	(29)
Total des charges financières	(3 390)	(520)
RÉSULTAT FINANCIER	8 908	10 602
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	108	111
Sur opérations en capital	614	781
Reprises sur provisions	784	1 451
Total des produits exceptionnels	1 506	2 343
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	(148)	(1 215)
Dotations aux provisions	(6 853)	(1 759)
Total des charges exceptionnelles	(7 001)	(2 974)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 495)	(631)
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	13 011	(10 119)

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2019/2020
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	83 526	33 109
Variation du besoin en fonds de roulement	6 486	80 970
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	90 012	114 080
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(105 488)	(187 261)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	10 174	10 308
Produits de cession des actifs	61	216
Variation des dettes sur immobilisations	(18 260)	(10 473)
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(113 513)	(187 210)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit	(807)	103 594
Remboursements ligne de crédit		
Distribution de dividendes		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	23 571	8 892
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	22 764	112 486
VARIATION DE TRÉSORERIE	(736)	39 356
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	103 674	64 318
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	102 937	103 674

4

4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français

Exercice clos le 31 mars 2020

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

André GARINO

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex

Aux actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan au 31 mars 2020, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels contenant un résumé des principales méthodes comptables. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 mars 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principales comptables français.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Pandémie de COVID-19 » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences de la crise du COVID-19 sur les opérations de la société et les mesures mises en place par la Direction sur les coûts et la trésorerie en réponse à cette crise.

4. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels au 31 mars 2020. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées

(Voir chapitre 1.2 « Principes comptables » de la note 1 « règles et méthodes comptables » et la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

La Société détient indirectement, à travers SBM International, une participation de 50 % dans le capital de Betclit Everest Group (BEG). Les titres de SBM International s'évaluent à 1,5 M€ et sont intégralement dépréciés dans les comptes annuels de la Société au 31 mars 2020. Les créances rattachées à ces titres s'évaluent à 213,2 M€ à cette date et sont dépréciées à hauteur des pertes de SBM International représentant 65,2 M€.

BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. En particulier, l'évolution du contexte réglementaire, tant en ce qui concerne les jeux en ligne que la fiscalité, pourrait avoir un impact sur l'activité de BEG et de fait sur les comptes de la Société.

Une dépréciation éventuelle des titres BEG chez SBM International du fait de ces circonstances aurait des incidences sur la dépréciation des créances rattachées dans les comptes de la Société.

La valeur recouvrable de BEG est estimée par la direction suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur de projection à l'infini.

Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés est également effectuée avec une expertise externe afin de conforter l'estimation de la valeur recouvrable de BEG. Au 31 mars 2020, la Direction n'a pas procédé à une réactualisation de la dernière expertise externe diligentée en mai 2018, compte tenu de l'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date, supérieure aux prévisions qui avaient été retenues dans le plan d'affaires pour les besoins de cette évaluation.

Le contrôle de la correcte dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres et créances est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles et des calculs utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-at-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation), en les comparant à nos propres estimations de taux, et le cas échéant, en les corroborant avec les analyses de marché externes,
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la qualité du processus budgétaire ;
- ◆ nous avons également vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations ;
- ◆ nous avons également comparé les indicateurs d'activité observés depuis mai 2018 aux hypothèses d'activité retenues lors de l'évaluation externe réalisée à cette date, à laquelle sont comparés les résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés pour conforter l'évaluation retenue par la société ;
- ◆ nous avons par ailleurs examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs ;
- ◆ enfin, nous avons vérifié que les titres et créances rattachées aux titres SBM International dans les comptes de la Société ont été correctement dépréciés pour tenir compte des capitaux propres négatifs de SBM International.

4

Comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 563,3 M€ au 31 mars 2020, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente une proportion importante.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également répondu au risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société, et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes annuels.

6. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique tout au long de celui-ci d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. En outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ces conclusions s'appuient sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les comptes annuels, et ainsi que de la capacité des comptes annuels à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

7. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives à la société, correspondant aux informations du rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mai 2020 données dans le document d'enregistrement universel conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Monaco et Paris-La Défense, le 6 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

L'Auditeur Contractuel

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	24 517	24 517	24 517	24 517	24 517
Nombre des actions ordinaires existantes	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661
II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	399 384	394 852	405 489	460 615	563 273
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	9 410	19 900	19 674	44 225	104 770
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(38 317)	(36 814)	(32 148)	(10 119)	13 011
Résultat distribué aux actionnaires					
III – RÉSULTATS PAR ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	0,38	0,81	0,80	1,80	4,27
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(1,56)	(1,50)	(1,31)	(0,41)	0,53
Dividende attribué à chaque action					
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen de l'exercice	3 195	3 224	3 322	3 501	3 677
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾ <i>(en milliers d'euros)</i>	134 978	141 482	144 260	154 040	162 603
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) ⁽²⁾ <i>(en milliers d'euros)</i>	59 718	59 738	61 048	64 938	70 582

⁽¹⁾ Hors masses et cagnottes.

⁽²⁾ Y compris frais de retraites.

4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2020

ACTIF

(en milliers d'euros)	31 mars 2019 *	31 mars 2020
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	8 235	8 522
Immobilisations corporelles	1 049 834	1 088 282
Droits d'utilisation		18 454
Participations mises en équivalence	115 974	109 313
Autres actifs financiers	1 075	1 078
Actifs financiers non courants	117 048	110 391
Total actif non courant	1 175 150	1 225 681
Stocks	12 951	13 582
Clients	43 839	49 115
Autres débiteurs	35 351	25 188
Autres actifs financiers	6	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119 025	109 737
Total actif courant	211 172	197 644
TOTAL DE L'ACTIF	1 386 322	1 423 325

PASSIF

(en milliers d'euros)	31 mars 2019 *	31 mars 2020
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	385 531	387 698
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)	(5 019)	(3 616)
Résultat de l'exercice	2 577	26 115
Capitaux propres – Part du Groupe	622 257	649 364
Intérêts minoritaires	800	986
Capitaux propres	623 057	650 350
Emprunts et passifs financiers	237 052	190 217
Dettes de location		11 247
Avantages du personnel	51 900	49 607
Provisions	7 478	7 007
Autres passifs	195 088	187 061
Total passif non courant	1 114 573	1 095 488
Fournisseurs	27 817	25 373
Passifs sur contrats	33 494	33 024
Autres créditeurs	204 116	183 645
Provisions	668	1 004
Dettes de location		7 489
Passifs financiers	5 652	77 303
Total passif courant	271 748	327 836
TOTAL DU PASSIF	1 386 322	1 423 325

* Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

4.4.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2018/2019*	Exercice 2019/2020
Produits des activités ordinaires	526 536	619 827
Achats consommés	(56 315)	(60 563)
Autres charges externes	(129 359)	(139 724)
Impôts, taxes et versements assimilés	(36 558)	(35 877)
Charges de personnel	(256 199)	(269 359)
Amortissements	(47 327)	(77 453)
Autres produits et charges opérationnels	(10 398)	(14 214)
Résultat opérationnel	(9 621)	22 637
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	15	50
Coût de l'endettement financier brut	(15)	(5 079)
Coût de l'endettement financier net		(5 029)
Autres produits et charges financiers	70	(45)
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	12 333	8 740
Résultat net consolidé	2 782	26 303
Part des intérêts minoritaires	(205)	(189)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	2 577	26 115
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	0,11	1,07
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	0,11	1,07

* Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2018/2019*	Exercice 2019/2020
Résultat net consolidé	2 782	26 303
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(4 061)	1 547
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	(405)	(144)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(1 684)	27 707
dont résultat global part du groupe	(1 885)	27 517
dont résultat global part des minoritaires	201	189

* Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2018/2019 *	Exercice 2019/2020
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	2 577	26 115
Part des intérêts minoritaires	205	189
Amortissements	47 327	77 453
Résultat des sociétés mises en équivalence	(12 333)	(8 740)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(565)	(553)
Variation des provisions	(530)	(889)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(327)	
Autres charges et produits calculés	13	9
Plus et moins-values de cession	1 007	116
Capacité d'autofinancement	37 373	93 700
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	327	5 029
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	37 700	98 729
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	78 231	(8 608)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	115 931	90 121
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(199 941)	(127 740)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	223	62
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	12 799	(50)
Autres	7 500	15 000
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(179 417)	(112 727)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(5)	(3)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	111 891	23 652
Remboursement des dettes locatives		(7 155)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(327)	(3 177)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	111 559	13 318
VARIATION DE TRÉSORERIE	48 073	(9 288)
Trésorerie à l'ouverture	70 952	119 025
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		
Trésorerie à la clôture	119 025	109 737
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	119 025	109 737
Banques – Passif		

* Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2019/2020 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M. – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.4.4 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
1^{ER} AVRIL 2018	24 517	214 650	(620)	385 604	624 149	603	624 751
Dividende distribué						(5)	(5)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			(4 462)		(4 462)	(4)	(4 466)
Autres variations			(10)		(10)		(10)
Résultat de l'exercice				2 577	2 577	205	2 782
Autres variations des sociétés mises en équivalence			4		4		4
31 MARS 2019 *	24 517	214 650	(5 088)	388 182	622 258	799	623 056
Dividende distribué						(3)	(3)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			1 403		1 403		1 403
Autres variations			(10)		(10)		(10)
Résultat de l'exercice				26 115	26 115	189	26 303
Autres variations des sociétés mises en équivalence			(401)		(401)		(401)
31 MARS 2020	24 517	214 650	(4 096)	414 296	649 365	986	650 350

* Comme indiqué en note 2.1 des notes annexes aux comptes consolidés présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2020, les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2020

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

André GARINO

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2020, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2020, et les notes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19.

À notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- 3.1 « Pandémie de COVID-19 » qui expose les incidences de la crise du COVID-19 sur les opérations du Groupe et les mesures mises en place par la Direction sur les coûts et la trésorerie en réponse à cette crise ;
- et 2.1.1 « Évolution du référentiel comptable – IFRS 16 Contrats de location » qui expose les impacts de la première application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} avril 2019.

4. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés au 31 mars 2020. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Test de perte de valeur des titres mis en équivalence

(Voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les titres de BetClic Everest Group (BEG) mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2020 s'élèvent à 109,3 M€ et comprennent un écart d'acquisition (goodwill) implicite de 76,2 M€. S'agissant d'un élément non amortissable, un test de dépréciation doit être réalisé au minimum une fois par an afin de vérifier que cette évaluation est supérieure à la valeur recouvrable.

BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. En particulier, l'évolution du contexte réglementaire, tant en ce qui concerne les jeux en ligne que la fiscalité, pourrait avoir un impact sur l'activité de BEG et de fait sur les comptes consolidés de la Société.

La valeur recouvrable de BEG a été estimée suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur cinq ans et une valeur de projection à l'infini.

Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés est également effectuée avec une expertise externe afin de conforter l'estimation de la valeur recouvrable de BEG. Au 31 mars 2020, la Direction n'a pas procédé à une actualisation de la dernière expertise externe diligentée en mai 2018, compte tenu de l'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date, supérieure aux hypothèses qui avaient été retenues dans le plan d'affaires pour les besoins de cette évaluation.

Le contrôle de la correcte dépréciation des titres BEG, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles et des calculs utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-at-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation), en les comparant à nos propres estimations de taux et, le cas échéant, en les corroborant avec les analyses de marché externes,
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la qualité du processus budgétaire ;
- ◆ nous avons également vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations ;
- ◆ nous avons également comparé les indicateurs d'activité observés depuis mai 2018 aux hypothèses d'activité retenues lors de l'évaluation externe réalisée à cette date, à laquelle sont comparés les résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés pour conforter l'évaluation retenue par la société ;
- ◆ nous avons par ailleurs examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs.

4

Comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux

Sur un chiffre d'affaires consolidé de 619,8 M€ au 31 mars 2020, la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 239,8 M€.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également répondu au risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société, et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes consolidés.

6. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique, tout au long de celui-ci, d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. Il implique en outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, une opinion modifiée doit être exprimée. Ces conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les comptes consolidés, et ainsi que de la capacité des comptes consolidés à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère ;
- concernant les informations financières des entités ou activités du groupe, la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés, qui implique d'être responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que d'assumer l'entière responsabilité de l'opinion d'audit exprimée.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

7. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe correspondant aux informations du rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mai 2020 données dans le document d'enregistrement universel conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Monaco et Paris-La Défense, le 6 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

L'Auditeur Contractuel

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes

<i>(en euros)</i>	Auditeur Contractuel				Commissaires aux Comptes (cf. détail par CAC)			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019
Audit								
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel								
Émetteur	290 000	283 000	95	90	100 000	98 400	80	94
Filiales intégrées globalement					6 170	6 040	5	6
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur	15 366	31 269	5	10	19 200		15	
Filiales intégrées globalement								
TOTAL DES HONORAIRES	305 366	314 269	100	100	125 370	104 440	100	100

Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 111 240 euros pour l'exercice 2019/2020 et 111 710 euros pour l'exercice 2018/2019.

<i>(en euros)</i>	Commissaire aux Comptes M. André GARINO				Commissaire aux Comptes M. Jean-Humbert CROCI			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019
Audit								
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel								
Émetteur	57 500	56 700	75	100	42 500	41 700	87	87
Filiales intégrées globalement					6 170	6 040	13	13
Services autres que la certification des comptes	19 200		25					
TOTAL DES HONORAIRES	76 700	56 700	100	100	48 670	47 740	100	100



5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

5.1	Ordre du jour	52	5.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	55
5.2	Rapport du Conseil d'Administration	53			

5.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019/2020
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019/2020
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Quitus définitif à donner à l'Administrateur dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2020
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

5.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 25 septembre 2020. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2020.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020, dont il ressort un profit de 13 010 633,67 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en profit de 26 115 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2019/2020.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER À L'ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à M. William Timmins qui a cessé sa fonction d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale à compter du 20 septembre 2019.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 (5^E RÉSOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que le gain net social de l'exercice clos au 31 mars 2020 s'élève à 13 010 633,67 euros et que le report à nouveau est de 65 464 999,81 euros ;

- soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 78 475 633,48 euros ;
- il est proposé d'affecter le montant disponible, soit 78 475 633,48 euros, ainsi :
 - un montant de 260 212,67 euros serait affecté au fonds de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice tel que prévu par l'article 48 des statuts,
 - un montant de 390 319,01 euros serait alloué au Conseil d'Administration tel que prévu par l'article 18 des statuts,
 - le solde soit un montant de 77 825 101,80 euros serait affecté en report à nouveau.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. JEAN-LUC BIAMONTI (6^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat.

En application de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Jean-Luc Biamonti viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

M. Jean-Luc Biamonti a été nommé au sein du Conseil d'Administration de la Société, en qualité d'Administrateur d'État le 19 septembre 1985, puis en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale et Président depuis le 22 septembre 1995. Il est Président-Délégué du Groupe S.B.M. depuis le 10 janvier 2013.

Il exerce également divers mandats et fonctions au sein des filiales du Groupe S.B.M. :

- Administrateur de la Société Financière d'Encaissement (S.F.E) ;
- Président-Délégué de la Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L) en tant que représentant de la S.B.M. ;
- Président de S.B.M. USA Inc.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont :

- Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations et des Nominations au sein de la Société Covivio ;
- Président du Comité d'Administration de Betclic Everest Group.

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (7^E RÉOLUTION)

Les mandats de Commissaires aux Comptes de M. André Garino et de M. Jean-Humbert Croci arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que les mandats de Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants.

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer de nommer :

- en qualité de Commissaires aux Comptes Titulaires, M. Stéphane Garino et M. Jean-Humbert Croci ;
- en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale.

Leurs mandats prendraient fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2022/2023.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8^E RÉOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2019/2020 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9^E RÉOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2019, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 20 mars 2021. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration

d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 20 septembre 2019, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 25 septembre 2020 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

5.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

QUITUS DÉFINITIF À DONNER À L'ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à M. William Timmins.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que le profit de l'exercice 2019/2020 s'élève à 13 010 633,67 euros
- constate que le report à nouveau est de 65 464 999,81 euros
- soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 78 475 633,48 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice 260 212,67 euros
 - au Conseil d'Administration 390 319,01 euros
 - au report à nouveau 77 825 101,80 euros

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. JEAN-LUC BIAMONTI

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Jean-Luc Biamonti viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve la nomination en qualité de :

- Commissaires aux Comptes titulaires, de MM. Stéphane Garino et Jean-Humbert Croci ;
- Commissaires aux Comptes suppléants, de Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice 2022/2023.

HUITIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS**

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019/2020 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 25 septembre 2020 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation

en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Sun Casino
Monte-Carlo Bay Casino

HÔTELLERIE & RESTAURATION

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Monte-Carlo Beach
Le Méridien Beach Plaza
Café de Paris Monte-Carlo
Buddha Bar Monte-Carlo
Coya Monte-Carlo
Mada One

RÉSIDENTIEL

La Résidence du Sporting
Les Villas du Sporting
Le Balmoral
One Monte-Carlo

LOISIRS & DIVERTISSEMENTS

Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo
Salle des Etoiles
Jimmy'z Monte-Carlo
Thermes Marins Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach Club
La Rascasse
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club
Promenade Monte-Carlo Shopping

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com